

Zeitschrift: Revue de Théologie et de Philosophie
Herausgeber: Revue de Théologie et de Philosophie
Band: 35 (1985)
Heft: 3

Artikel: Études critiques : critique textuelle de l'Ancien Testament
Autor: Frey, Albert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-381292>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉTUDES CRITIQUES

CRITIQUE TEXTUELLE DE L'ANCIEN TESTAMENT*

ALBERT FREY

Le premier volume du rapport final du *Comité pour l'analyse textuelle de l'Ancien Testament hébreu* — qui s'était réuni pour la première fois en 1969 suite à une invitation de l'Alliance Biblique Universelle — traite des 961 difficultés principales que les livres historiques ont posées aux traductions récentes de la Bible. Le moment étant venu «pour mettre en route, sur une base internationale et interconfessionnelle, la grande investigation méthodologique dont le besoin s'était depuis longtemps fait sentir» (p. *66), le comité (D. Barthélemy, A. R. Hulst, N. Lohfink, W. D. McHardy, H. P. Rüger, J. A. Sanders) se proposait de «mettre au point ensemble une pratique de la critique, puis «d'analyser ses implications méthodologiques» (p. *66). Partant des difficultés signalées ou options prises par les traductions les plus répandues dans les mondes anglophone, francophone et germanophone (Revised Standard Version, New English Bible, Bible de Jérusalem (édition nouvelle de 1973), Traduction Œcuménique de la Bible, Revidierte Lutherbibel), le comité se proposa d'évaluer ces problèmes textuels pour fournir aux traducteurs (et exégètes) une aide concrète.

Puisqu'il ne sera pas possible de passer en revue les 961 difficultés énumérées dans ce premier volume (au total le rapport final présentera quelque 5 000 difficultés textuelles), on se limitera essentiellement aux pages de l'introduction. Celle-ci est divisée en deux parties dont la première retrace (avec des exemples multiples et citations étendues) «l'histoire de la critique textuelle de l'Ancien Testament depuis ses origines jusqu'à J. D. Michaelis» pour présenter les différentes articulations du problème textuel de l'Ancien Testament et montrer la nécessité de rouvrir le débat sur les variations (grandes et petites) du texte hébreu; les premières tentatives correctrices et les conjectures proposées par les premiers critiques juifs médiévaux et leurs successeurs jusqu'à Houbigant et Simon ne furent que trop souvent simplement reprises

* DOMINIQUE BARTHÉLEMY, *Critique textuelle de l'Ancien Testament. 1. Josué, Juges, Ruth, Samuel, Rois, Chroniques, Esdras, Néhémie, Esther. Rapport final du Comité pour l'analyse textuelle de l'Ancien Testament hébreu* institué par l'Alliance Biblique Universelle, établi en coopération avec A. R. Hulst, N. Lohfink, W. D. McHardy, H. P. Rüger, J. A. Sanders (*Orbis Biblicus et Orientalis* 50/1), Editions Universitaires, Fribourg, Vandenhœck & Ruprecht, Göttingen, 1982, XXVIII + *114 + 666 p.

par les commentateurs des siècles suivants pour s'imposer petit à petit comme des «évidences».

Quel texte doit-on viser, un «texte original» ou un «texte canonique final»? Dans la seconde partie de l'introduction le comité présente sa propre visée (qui ne resta d'ailleurs pas immuable pendant les 10 ans de travail). Comme R. Kittel (*Über die Notwendigkeit einer neuen Ausgabe der hebräischen Bibel*, Leipzig 1901) avant lui, le comité vise un but à mi-distance entre l'*Urschrift* de Wellhausen et le texte massorétique de Nyberg. J. Wellhausen (*Der Text der Bücher Samuelis*, Göttingen 1871) se refusa, en effet, à atteindre quelque stade intermédiaire de l'évolution qui conduit de l'archétype aux recensions dont nous disposons; par la conjecture il vise le début, car «nur die Wahrheit bezeugt sich selber» (J. Wellhausen, *op. cit.*, p. 14 note). H. S. Nyberg par contre (*Studien zum Hoseabuche* (UUA 1935/1), Uppsala 1935), appelle les critiques à revenir au texte massorétique pour l'étudier exactement et l'interpréter, car lui seul fournit une base solide pour le travail philologique et l'interprétation exégétique.

Le comité se proposait donc comme hypothèse de travail de distinguer quatre stades dans l'établissement du texte de l'Ancien Testament. La première étape (qui relève de la critique littéraire) est celle des «originaux oraux ou écrits». La seconde est celle du texte le plus ancien qui soit attesté (en hébreu ou par des versions) et à partir duquel les traditions textuelles divergentes se sont développées. La troisième étape est celle du texte protomassorétique (texte consonantique des années 70 du premier siècle). La quatrième étape est celle du texte massorétique (codifié aux IX^e-X^e siècles). Le comité a visé le second stade de la transmission du texte: «Lorsque des leçons rivales viennent concurrencer celle qu'atteste la tradition textuelle massorétique, le comité chargé de les départager a essayé de déterminer celle ou celles de ces leçons que l'on peut considérer comme caractéristique(s) du deuxième stade du développement du texte hébreu de l'Ancien Testament» (p. *69). Contrairement à Kittel qui envisageait de rétablir la forme textuelle se situant entre l'original et la massore à une époque (300 avant Jésus-Christ) où l'Ancien Testament était déjà fragmenté en recensions distinctes, le comité a commencé son travail en estimant possible d'atteindre, à partir des témoins textuels existants, la forme textuelle qui se situe à l'origine de leurs plus anciennes divergences. «Une telle option repose sur l'hypothèse que les diverses traditions textuelles n'ont commencé à diverger qu'après que l'écrit qu'elles représentent ait été reconnu sacré — ou, pour employer une expression commode quoique équivoque: après qu'il ait été canonisé» (p. *69). Une telle visée de la critique textuelle de l'Ancien Testament présente deux avantages: 1. «On obtient ainsi une forme littéraire stabilisée qui... peut tenir pratiquement lieu d'«original» de tel livre biblique, en tant qu'il s'agit d'une partie de «la Bible» » (p. *69). 2. «Puisqu'on entend se situer à l'origine de la divergence des traditions textuelles, on atteint cette partie de la Bible en un état antérieur

aux diverses formes dans lesquelles les diverses confessions ont l'habitude d'en faire usage» (p. *69).

Cependant, cet objectif est trop idéal pour pouvoir être atteint puisqu'il présuppose la simultanéité de la «canonisation» et de l'achèvement de l'évolution littéraire. C'est pourquoi le comité, au cours de son travail, devait se rendre à l'évidence que pour les livres des Proverbes, de Jérémie et d'Ezéchiel le texte massorétique et la Septante étaient chacun le résultat d'un développement littéraire spécifique, si bien qu'en de nombreuses difficultés de ces livres, il n'était pas possible par les moyens de l'analyse textuelle, de remonter à l'état textuel antérieur à ces deux développements. (On pourrait ajouter les problèmes que posent Esdras α' et β' , Daniel et Esther.)

Après la description de la visée, le comité s'explique sur ses tâches: «Juger de la qualité des diverses formes textuelles qui pouvaient prétendre à représenter le texte au début du deuxième stade de son développement... par des votes où chaque membre présent attribuait une note A à D à la forme qui lui semblait devoir être retenue» (p. *70). Puis il énumère les critères appliqués. Avant de nous attarder quelques instants à la conjecture, le quinzième des critères mentionnés (il s'agit des critères classiques de la critique textuelle), regardons de près quelques exemples tirés des livres de Samuel.

Premier exemple (p. 153-154): I Samuel 5, 6.

L'apparat critique note: את-אשרדד ואת-גבוליה [B] M V S T // lit: G.

La leçon retenue par le comité reçoit la note B, qui correspond à une «grande probabilité avec une certaine marge de doute». Cette leçon est attestée par le texte massorétique authentique (M), par la Vulgate (V), la Syriacque (S) et le Targoum (T). Elle diverge du grec (G) au niveau littéraire plutôt qu'au niveau textuel (lit).

La réflexion qui amena le comité à ce jugement sur la leçon nous est présentée succinctement:

Le grec — à part sa recension antiochienne — ajoute après le verset 3 la traduction du verset 6, puis donne une traduction légèrement différente du même verset en son lieu normal. Mais à la place de את-אשרדד ואת-גבוליה il donne à la fin du verset 6: «et au milieu de son pays pullulèrent des souris. Et il y eut une grande terreur de mort dans la ville.» Pour C. F. Houbigant (*Biblia Hebraica cum notis criticis et versione latina ad notas criticis factas...*, 4 vol., Paris 1753) la mention des souris est nécessaire, puisqu'elle explique leur apparition comme ex-voto en 6, 4.5.11.18.

O. Thenius (*Die Bücher Samuel, KeH4*, Leipzig 1842, 1864²) et H. Graetz (*Geschichte der Juden von den ältesten Zeiten bis auf die Gegenwart*, Leipzig 1860, p. 145, note 2) pensent de même et adoptent également la fin du verset 6, 1 que donne le grec: «et leur pays pullula de souris».

S. Bochart (*Hieroicoicon*, éd. J. Leusden, Leyde 1692³, t. I, 1017, 74), par contre, estime que les deux mentions des souris sont des gloses du traducteur.

Selon J. Wellhausen (*Der Text der Bücher Samuelis*, Göttingen 1871, p. 63-64) les «plus» du grec aux versets 5,6 et 6,1 ont un «Character des angeleitmen Nachtrags». Le texte massorétique est facilement intelligible puisque la souris ne fait que représenter le fléau de la peste. Les versets 6,4-5 du texte massorétique parlent à deux

reprises simultanément des bubons et des souris ce qui montre qu' « un seul fléau les avait tous (c'est-à-dire toute la Philistie quoique seules trois villes eussent péché) frappés » (6,4). Le grec n'avait plus compris que les souris et les bubons représentaient le seul et même fléau et avait modifié le texte aux versets 6,4-5 et ajouté les souris en 5,6 et 6,1. Déjà avant le grec, le texte hébreu avait éprouvé quelques difficultés à ne pas séparer la peste et les rats (6,18).

Un jugement plus radical est porté sur le texte des chapitres 5 et 6 par H. P. Smith (*The Books of Samuel, ICC, Edimbourg 1899*). Il lui semble évident que l'on doit choisir entre deux recensions cohérentes : ou bien garder le texte du grec, ou bien biffer les souris partout. C'est cette dernière solution qu'il adopte en alléguant les arguments de la *lectio brevior*, de la cohérence du texte (le texte massorétique se lit sans heurt jusqu'à la mention des souris d'or) et de l'affirmation explicite en 6,4 : « un seul fléau les avait tous frappés ».

Le comité rejette et la solution radicale de Smith et le concordisme de Wellhausen qui est réfuté par un argument historique (ironique ?) : « Les Philistins savaient-ils que les rats sont les transmetteurs de la peste ? » (p. 153). L'idée que les rats d'or représentent le fléau de la peste qui avait été avancée par Wellhausen et F. Hitzig (*Geschichte des jüdischen Volkes von Anbeginn bis zur Eroberung Massadas im Jahre 72 nach Chr., 1869*) s'était imposée aux commentateurs du livre de Samuel au point qu'ils rejetaient du texte original l'un ou l'autre terme (souris ou bubons). Face à cet argument historique apparemment solidement établi, R. Kittel (*Geschichte des Volkes Israel, Gotha 1922, t. II, p. 92, note 4*), après avoir évoqué la possibilité d'une réunion rédactionnelle de deux traditions, doit se résigner à conclure : « Die Maus ist dem alten Orient Sinnbild der Pest (weshalb? ist freilich nicht bekannt..., aber schon das Zusammentreffen beider Erscheinungen hier und in der Sanheribüberlieferung darf als beweisend angenommen werden. » Le comité semble s'appuyer plutôt sur des critères de critique textuelle et littéraire quand il estime — à la suite de F. S. Bodenheimer (*Animal and Man in Bible Lands, 2 vol., Leyde 1960-72*) qui rattache les deux objets ex-voto à deux fléaux distincts — que le chapitre 6 juxtapose deux traditions de fléaux et que le grec apporte des retouches au chapitre 5 afin de mieux intégrer ces deux traditions.

Ayant présenté brièvement les positions de quelques exégètes marquants de l'histoire de la critique textuelle, le comité conclut : « Sur tous ces points, les hétérogénéités du *M nous indiquent qu'il se situe à une étape plus ancienne de l'histoire littéraire. En tout cas, sa comparaison avec le *G ne permet pas de rattacher leurs différences à des accidents textuels. Aussi cette comparaison relève-t-elle de la critique littéraire et non de la critique textuelle. » (p. 154)

Cette conclusion, mise en évidence par des italiques, décode la notice critique du début ; elle guidera le traducteur dans le choix de son texte de base. Cet exemple ne manque pas de montrer le but que le comité s'est donné : ne pas faire de la critique littéraire mais de la critique textuelle.

Cependant, la brièveté du résumé des positions des différents exégètes — que nous avons explicitées quelque peu — voile parfois leurs intentions. Ni Smith ni Wellhausen ne voulaient faire de la critique littéraire. Il s'agissait pour eux d'établir un texte hébreu lisible et cohérent. C'est avec des arguments de critique textuelle que Smith propose de biffer toutes les mentions des souris du texte hébreu. Il ne doit même pas s'expliquer en détail tellement il est convaincu que ces mentions relèvent d'un accident textuel, d'une « late redactional insertion » (*op. cit.*, p. 41). Pour Wellhausen le texte hébreu original des

chapitres 5 et 6 est parfaitement compréhensible, malheureusement il a subi en cours de route quelques altérations comme par exemple l'insertion du verset 18 par un scribe qui, à l'instar de la Septante, ne comprenait plus le texte original qui ne parlait que d'un seul fléau représenté par les rats ou par les bubons.

La conclusion tirée par le comité au sujet de notre exemple est certes juste; la discussion des arguments avancés par les différents exégètes révèle cependant qu'il ne s'agit pas seulement de distinguer le niveau de la critique littéraire de celui de la critique textuelle, mais encore de savoir quel texte hébreu doit être établi. Le comité en est conscient et traite de ce sujet au moment de la discussion sur le rôle de la conjecture dans la critique textuelle.

Deuxième exemple (p. 221-222): I Samuel 30,26.

ול' לארעהו [A] M V T // facil-synt: G (S) clav

La leçon choisie par le comité comme la plus primitive est celle du texte massorétique (M), attestée également par la Vulgate (V) et le Targoum (T). Elle reçoit la note A: «très hautement probable». Le grec (G) — et un peu différemment également la Syriacque [(S)] — donne une leçon facilitant la syntaxe de la phrase (facil-synt). Clav ו' לארעהו indique la forme hébraïque ו'לארעהו qui pourrait avoir inspiré le traducteur sans que le comité veuille «dire par là que le traducteur ait eu ce texte sous les yeux» (p. XVII).

Le comité mentionne les deux solutions qui sont généralement adoptées par les exégètes face à ce texte:

a) A la suite de Klostermann, la plupart des éditeurs et traducteurs du texte biblique préfèrent lire ל'ארעהו. A. Klostermann avait proposé cette correction du texte dans son commentaire des deux livres de Samuel (*Die Bücher Samuelis, Kurzgefasster Kommentar zu den heiligen Schriften des Alten und Neuen Testaments sowie zu den Apokryphen*, A, III, Nördlingen 1887, p. 126, note m) en notant que cette même expression est attestée en Nombres 32,33 et II Chroniques 31,1 et qu'au verset 27 les anciens sont énumérés selon les villes qu'ils habitent; en plus, le texte original de la Septante devait avoir lu... καὶ τοῖς πόλεσιν (et non πλησίον αὐτοῦ).

b) La deuxième solution adoptée par plusieurs critiques est celle que suggèrent le grec et la Syriacque. Le grec ne fait précéder le terme que par une conjonction et lit «... aux anciens de Juda et à ses compatriotes (c'est-à-dire ceux de David)», tandis que la Syriacque assimile les compatriotes aux anciens en lisant: «... aux anciens de Juda et à leurs compatriotes».

Le comité ne se rallie à aucune des deux solutions proposées et essaie de comprendre le texte massorétique tel qu'il se présente à ses yeux. La solution de Wellhausen — il considère ו'לארעהו comme une variante graphique de ו'לארעהו (*op. cit.*, p. 145) — étant trop facile (le comité ne la mentionne même pas), il faut donner sens à la forme singulière: «de fait, ו'לארעהו peut être considéré comme une apposition au complément précédent, *apposition ayant, selon König, une valeur distributive et individualisante...*» (p. 222). E. König (*Historisch-comparative Syntax der hebräischen Sprache*, Leipzig 1897, § 256c,

p. 188) mentionne, à part I Samuel 30,26, I Rois 16,11 et Job 42,10. Cette valeur distributive est d'ailleurs explicitée au verset 31.

Dernier exemple (p. 311-314): si le premier exemple nous indiquait comment distinguer la critique textuelle de la critique littéraire et si le deuxième montrait qu'un regard neuf sur le texte peut solliciter des solutions sinon nouvelles du moins oubliées, ce troisième exemple va démontrer les différentes méthodes mises en œuvre pour approcher un texte particulièrement déformé.

II Samuel 23,8: ce verset avait déjà incité Luther à mettre en question le texte hébreu et sa transmission (cf. la lettre de Luther à G. Röhrer du 30 juin 1540 traduite en partie aux pages *8-*9). Le comité y distingue quatre difficultés; nous en retenons trois.

II Samuel 23,8A cor יִשְׁבַּעַל [B] G // theol: g clav יִשְׁבַּשַׁת —→ assim 7:
M V S T יִשָּׁב בַּשְּׁבַת

Le comité propose de corriger (cor) la leçon du texte massorétique (M) attestée également par la Vulgate (V), la Syriacque (S) et le Targoum (T); la correction proposée, qui reçoit la note B «grande probabilité avec une certaine marge de doute», est attestée par la majorité des témoins grecs (G); pour des raisons théologiques elle fut remplacée par la leçon יִשְׁבַּשַׁת (clav יִשְׁבַּשַׁת) qui est attestée par une minorité des témoins grecs (g); par une assimilation au verset 7 cette leçon s'est déformée en יִשָּׁב בַּשְּׁבַת.

Voici les raisons qui ont amené le comité à cette correction:

a) «Le *M s'explique par une déformation de la forme débaalisée יִשְׁבַּשַׁת, sous l'influence de בַּשְּׁבַת qui achève le vs précédent» (p. 322). Sous l'influence de בַּשְּׁבַת de la fin du verset 7 et par analogie à la formation du nom propre יִשְׁבּוּ בְּנֵי (II Samuel 21,16) on aurait lu deux mots dans יִשְׁבַּשַׁת. A la suite de B. Kennicott (*Dissertatio super ratione textus hebraici*, Leipzig 1756, p. 67) le comité allègue II Samuel 21,19 comme cas similaire.

b) La comparaison de יִשְׁבַּעַל, attesté par la recension antiochienne du grec, et יִשְׁבַּשַׁת, attesté par le grec palestinien, amène le comité à se demander «si la leçon de l'antiochienne atteste un état de ce nom antérieur à sa débaalisation ... ou si elle a pour origine une assimilation au parallèle de 1 Ch 11,11» (p. 311). Les différentes graphies de ce nom en II Samuel 23,8 et I Chroniques 11,11 rendent une assimilation invraisemblable et font plutôt penser à un euphémisme. Dans le chapitre qui traite du cas des euphémismes (p. *85-*94) le comité classe II Samuel 23,8 parmi les «euphémismes adventices subis par le *M avant sa stabilisation consonnantique et ... révélés par le *G», et il note: «En 2 S 23,8, ce sont encore les mêmes témoins (l'antiochienne et la Vet Lat) qui nous ont préservé «Yishbaal» que la recension palestinienne (témoignant pour le texte protomassorétique) nous atteste sous la forme débaalisée «Yishboshet», alors que le *M et les autres témoins ont corrompu cette forme en «Yoshéb Bashshèbèt» sous l'influence d'un mot voisin» (p. *89).

II Samuel 23,8B cor הַחֲכִתָּנִי [C] bas // err: M תַּחֲבַנִּי —→ assim 1
Ch 11,11: g υἱὸς θεκεμανει / exeg vel
err: G ὁ Χαναναῖος / exeg: V sapien-
tissimus / incert: S / midr: T

Le comité propose comme «probable avec un coefficient de doute considérable» [C] la leçon הַחֲכַמִּי. Cette leçon n'est attestée directement par aucun témoin, mais elle est la base (bas) à partir de laquelle divergent les différentes traditions: le texte massorétique (M) porte par une erreur de scribe (err) — déformation d'un ה initial par assimilation au ת final du mot précédent — תַּחֲכַמִּי; cette leçon devient par assimilation au texte de I Chroniques 11,11 (ou peut-être au verset 9 de II Samuel 23?) $\nu\acute{o}\delta\varsigma$ $\vartheta\epsilon\alpha\kappa\epsilon\mu\alpha\nu\epsilon\iota$ dans une tradition secondaire grecque (g). La leçon du grec (G) — dont l'article atteste le ה initial de la conjecture proposée — est due à un effort d'interprétation ou à une erreur de scribe (exeg vel err). La leçon de la Vulgate (V) s'explique par une interprétation (exeg) de la correction. L'apport de la Syriacque (S) est incertain (incert); le Targoum s'inspire de traditions midrashiques (midr).

II Samuel 23,8C	הַשְּׁלֵשִׁי	[B]	M g S // assim 18Q: C V clav הַשְּׁלֵשָׁה / assim 1 Ch 11,11Q: T clav הַשְּׁלִישִׁים
II Samuel 23,18A cor	הַשְּׁלֵשִׁי	[C]	[C] // assim 1 Ch 11,20: MK g V clav הַשְּׁלֵשָׁה / assim 1 Ch 11,11K: S clav הַשְּׁלוּשִׁים / assim 1 Ch 11,11Q: T clav הַשְּׁלִישִׁים

Le comité distingue en II Samuel 23,8-23 et dans son parallèle de I Chroniques 11,11-25 (+ 12,19) trois emplois de la racine שׁלש ; elle apparaît sous les formes שׁלשָׁה et שׁלשֶׁת «trois», sous la forme שׁלשִׁים «trente» et sous la forme שׁלשִׁים(ם) (attestée en II Sam 23,8, par le qeré en I Chr 11,11 et 20; cf. I Chr 12,19 et Prov 22,20, et par le ketib en II Sam 23,18); la traduction exacte de ce terme pose des problèmes («officier du troisième rang», «cuirassier», «combattant de char») ce qui explique les difficultés que la tradition textuelle hébraïque semble avoir eues avec cette forme; le comité propose de traduire «officier», «preux», «homme d'élite». Ayant repéré provisoirement les trois formes distinctes de la racine שׁלש , le comité refuse toute lecture facilitante — qui changerait à la suite de Wellhausen (*op. cit.*, p. 213) הַשְּׁלֵשִׁי en הַשְּׁלֵשָׁה — et se propose d'«accorder toutes leurs chances aux formes rares où apparaît en cette liste une vocalisation (ם) שׁלשִׁים (en étudiant) de plus près la relation entre les ketibs et les qerés qui les concernent» (p. 312). La comparaison des ketibs et qerés des expressions $\text{הַשְּׁלֵשִׁי} + \sqrt{\text{שׁלש}}$ conduit le comité à la conclusion: «*De fait, 2 S 23,8 et le ketib de 2 S 23,18 nous ont vraisemblablement préservé une donnée plus ancienne que celles que nous permettent d'atteindre des vocalisations basées sur les parallèles modernisés du livre des Chroniques*» (p. 312).

Le comité garde donc au verset 8 la leçon הַשְּׁלֵשִׁי qui comporte une «grande probabilité avec une certaine marge de doute» [B]; elle est attestée par le texte massorétique (M), par une tradition secondaire grecque (g) et par la Syriacque (S). Par assimilation au qeré du verset 18 (assim 18Q) la tradition majoritaire grecque (G) et la Vulgate (V) lisent הַשְּׁלֵשָׁה , tandis que le Targoum (T) lit הַשְּׁלִישִׁים par une assimilation au qeré de I Chroniques 11,11 (1 Ch 11,11Q). Au verset 18, le comité propose de corriger (cor) en הַשְּׁלֵשִׁי ; cette leçon est attestée par le ketib du texte massorétique (MK) et une tradition

secondaire du Grec (g). Par assimilation à I Chroniques 11,20, le qeré du texte massorétique (MQ), la tradition majoritaire grecque (G) et la Vulgate (V) lisent השלשה. La Syriacque (S) lit השלושים par assimilation au ketib de I Chroniques 11,11 et le Targoum (T) lit השלישים par assimilation au qeré du même verset.

Le texte établi, le comité discute l'expression ראש השלשי et l'interprète à la suite de F. Böttcher (*Proben alttestamentlicher Schrifterklärung* ..., Leipzig 1833, p. 39 et *Neue exegetisch-kritische Aehrenlese*, t. I, Leipzig 1863, p. 250) et de C.F.D. Erdmann (*Die Bücher Samuelis*, ThBW 6, Bielefeld 1873) comme une forme dénomminative signifiant «appartenant à l'élite de la garde».

Quelle est la valeur de ces corrections? Il n'est peut-être pas inutile de rappeler à l'utilisateur du *Rapport final du Comité pour l'analyse textuelle de l'Ancien Testament hébreu* qu'il doit se demander chaque fois qu'il rencontre le sigle «cor» si la correction essaie de rétablir «la forme textuelle qui a le plus de chances de représenter le texte tibérien classique» ou si le comité veut «attirer l'attention sur des formes plus anciennes qui «lui» paraissent avoir précédé les dernières retouches littéraires ... ou les accidents ... qui caractérisent ce texte tibérien classique» (p. *114).

Les deux premières corrections de notre dernier exemple semblent relever de la deuxième catégorie qui est d'ordre informatif et «fournit des données qui doivent prendre place tantôt dans le texte, tantôt dans les notes des traductions» (p. *114). La conjecture proposée pour le verset 18 est représentative de la première catégorie; elle rétablit «le texte que les traducteurs doivent prendre pour base» (p. *114).

Comme le comité s'était donné pour objectif d'atteindre le texte attesté le plus primitif, c'est-à-dire d'analyser les problèmes textuels, non les problèmes littéraires, il s'est montré très réservé aux suggestions purement conjecturales. Réagissant contre les remarques de B. Albrektson (*OTS* 21 (1981), p. 5-18) qui attaque la «redéfinition arbitraire des limites de la critique textuelle» par le comité et considère la conjecture comme une des tâches essentielles de toute critique textuelle, le comité avance deux types d'arguments. D'abord, il reproche aux critiques du texte vétérotestamentaire de se passer de la première démarche de la critique textuelle, à savoir: discerner, parmi les formes attestées de l'œuvre dont on veut rétablir le texte, celles qui présentent les meilleures garanties de qualité et qui ont le moins de chances d'être secondaires, et — ce qui est peut-être encore plus grave — de négliger l'interprétation des données ainsi réunies. Le comité se dresse ainsi contre une pratique de la conjecture qui, dans la très grande majorité des cas, a causé une stagnation dans les tentatives pour interpréter le témoignage direct ou indirect des formes textuelles difficiles (que ces conjectures rendaient faciles). La deuxième série d'arguments concerne le texte visé: c'est le texte à son deuxième stade. Ce n'est que si la critique textuelle a pour visée de retrouver l'état littéraire original d'un texte qu'il sera nécessaire et légitime de recourir à la conjecture. Mais si

l'on vise le deuxième stade de l'évolution d'un texte, la conjecture risque d'aller au-delà de cette visée et de restituer un état textuel relevant du premier stade.

D'où la question : est-il légitime de viser ce deuxième stade de l'évolution ? « Si le comité s'est fixé comme visée de retrouver le texte tel qu'il était au début du deuxième stade de son développement, ce n'est pas seulement par scepticisme à l'égard des moyens dont nous disposons pour atteindre le premier stade. C'est aussi parce que la tâche du comité était de restaurer le texte de l'Écriture Sainte, c'est-à-dire d'accéder à la forme la plus ancienne en laquelle on puisse prouver que tel écrit a fonctionné comme livre sacré pour une communauté qui y cherchait les références de son identité, références que nous y cherchons encore aujourd'hui. ... La critique textuelle de l'Ancien Testament en tant que Bible vise à rétablir ce texte en son état authentique, c'est-à-dire en l'état où il a été canonisé, même si cet état n'est pas toujours littéralement original » (p. *77). Cette réponse laisse déjà entrevoir le changement de visée qui devait s'imposer au comité au cours de son travail : dans un chapitre fort détaillé « Relation existant entre la stabilisation textuelle, la canonisation des écrits et la diversité des types textuels », il analyse les textes en double tradition — avec un excursus au sujet des euphémismes —, le processus de stabilisation et de canonisation du texte ainsi que les causes de la diversité des formes textuelles pour arriver à la conclusion d'une part que « le mirage d'un texte stable et unifié (parce que reconnu comme sacré) qui aurait précédé l'intervention des traducteurs grecs » (p. *107) s'était évanoui, mais d'autre part, que « le texte protomassorétique est bien celui qui s'impose comme texte de référence dans le domaine du texte hébreu » (p. *108). Les raisons en sont : « 1. Le texte pré-massorétique a été transmis par des scribes qui ... étaient arrivés à entraver, dans la transmission du texte dont ils avaient la charge, la créativité littéraire. ... 2. Le texte protomassorétique est issu d'une édition standard et diffusée par le pharisaïsme hillélite à la fin du siècle de notre ère. ... 3. Une tradition de lecture s'est transmise dans les mêmes milieux, protégée par des massores et progressivement fixée en des qerés, des voyelles et des teamim qui caractérisent le texte massorétique (p. *108).

A ce point de la réflexion, il importe de ne pas laisser de côté la question de l'autorité du texte de l'Ancien Testament pour l'Église chrétienne ou plus précisément : de telle et telle forme textuelle de l'Ancien Testament pour telle et telle Église chrétienne. Du moment que l'on doit se rendre à l'évidence qu'il est impossible de reconstituer le texte de l'Ancien Testament qui précédait toutes les recensions et traductions ultérieures, on doit évaluer la place que prend l'une ou l'autre de ces recensions dans l'histoire du salut. Le comité pour la critique textuelle de l'*Ancien Testament* hébreu en est conscient. Il admet que l'on peut « considérer le Texte Massorétique tibérien — quant aux livres qu'il contient — comme un témoin essentiellement fidèle de la Bible que Paul lisait aux pieds de Gamaliel » (p. 111). Il remarque pourtant à juste titre qu'« il

ne faudrait cependant pas que ce vif intérêt qu'ils portent à la standardisation par Israël de son texte hébreu amène les chrétiens à éliminer de leur Ancien Testament ce qu'ils ne retrouvent pas dans l'édition normative établie par les juifs à la fin du premier siècle» (p. *109). On devrait plutôt s'attacher — à la suite d'Augustin — «à la Bible juive sans abandonner pour cela les formes traduites en lesquelles l'Eglise a reçu de Dieu les Saintes Ecritures» (p. *110).

La question de la normativité d'une certaine forme textuelle de l'Ancien Testament dépasse le cadre de la critique textuelle. L'évaluation de chaque recension du texte a été opérée à plusieurs reprises au long de l'histoire. Peut-être le temps est-il venu de reprendre cette question. Les découvertes de la Mer Morte nous ont mieux renseignés sur le processus de stabilisation et de canonisation de la bible hébraïque. Les recherches dans le domaine de la réception de l'Ancien Testament dans le canon chrétien révèlent peu à peu les raisons qui ont amené les diverses Eglises, les différents conciles et chefs d'Eglise à adopter tel livre ou telle recension plutôt qu'une autre.

Le comité pour la critique textuelle de l'Ancien Testament *hébreu* ne doit pas en premier lieu s'occuper de la normativité du texte de l'Ancien Testament mais plutôt de l'établissement d'un texte hébreu fiable. A cet effet, il est légitime de penser à éditer un bon manuscrit tibérien classique et de lui joindre un appareil critique «qui viserait à déterminer, à partir des éditions et manuscrits bibliques, à la lumière des données massorétiques, quelle est la forme la plus authentique du texte tibérien classique» (p. *112).

Puisque le comité s'adresse plutôt aux traducteurs de la Bible, il ne peut se passer de toute la problématique d'un texte normatif. C'est pourquoi il s'explique à la page *112 sur la «place de la critique textuelle dans les traductions». Le comité propose de distinguer «les cas où il s'agit d'une traduction largement annotée devant servir de base à des études bibliques et les cas où il s'agit d'une traduction en langage courant à très large diffusion ou encore d'une traduction liturgique faite pour un usage oral cultuel» (p. *112). Pour le premier cas, le comité recommande une traduction littérale du texte hébreu avec une annotation informative qui renseigne sur un choix des autres formes textuelles chrétiennes. Dans le second cas, pour assurer une intelligibilité aisée à la lecture ou même à la seule audition, «il sera parfois opportun de suivre l'exemple de Jérôme et de Luther en faisant passer dans le texte des données issues d'autres formes textuelles particulièrement représentatives de la lecture chrétienne traditionnelle de l'Ancien Testament» (p. 112).

Sans aucun doute, une diversification du mode de traduction en fonction des destinataires et de l'emploi qui sera fait du texte s'impose; elle s'impose pour toute traduction qui veuille atteindre son but. Mais la diversité des destinataires et des fonctions que le texte traduit doit remplir ne présuppose pas une diversité de textes de départ. Ou bien le texte établi à l'aide de la critique textuelle est cohérent et intelligible et dès lors traduisible, ou bien il ne

l'est pas. S'il l'est, le traducteur le rendra en vue du public auquel la traduction devra s'adresser, il déclarera sa version comme traduction de telle et telle étape de la transmission du texte biblique et il pourra toujours y joindre des annotations informatives. Si le texte établi n'est pas intelligible, il n'est pas du ressort du traducteur de le rendre compréhensible. Ainsi le verset 8 de II Samuel 23 du texte massorétique est-il tout à fait intelligible et le traducteur n'aura pas de peine de traduire ראש השלשי par «appartenant à l'élite de garde» ou quelque autre expression et de noter en bas de page qu'à un stade plus ancien le texte avait probablement ישב בשבת au lieu de ישבעל.

Le fait qu'une Eglise chrétienne utilise une certaine traduction implique la reconnaissance de la normativité du texte qu'elle traduit. La décision de traduire telle forme textuelle de l'Ancien Testament plutôt qu'une autre (texte tibérien, grec alexandrin, texte éclectique...) est dès lors une décision essentiellement théologique. Et il me semble que cette décision ne relève ni de la critique textuelle ni de la traduction mais de l'autorité des Eglises qui doivent, après une analyse du processus de canonisation et d'autorisation qui était à l'œuvre aux différents moments de l'histoire, choisir le texte à accepter comme normatif et par conséquent à traduire.

Le présent manuel sera une aide inestimable pour l'établissement de l'apparat critique d'une édition du texte massorétique (des réflexions à ce propos nous sont promises pour les volumes suivants); par le rassemblement et l'évaluation prudente des données pour chaque cas problématique de la critique textuelle, il est une mine inépuisable pour l'exégète de l'Ancien Testament; il laisse cependant le traducteur — soucieux de donner la traduction d'un texte normatif pour sa communauté — non seulement devant l'éventail des possibilités mais encore dans l'embarras du choix.

Le premier volume du *Rapport final du Comité pour l'analyse textuelle de l'Ancien Testament hébreu institué par l'Alliance Biblique Universelle*, qui a non seulement l'avantage d'être rédigé en français, mais encore celui d'exposer honnêtement et sobrement ses prémices, questions et conclusions, est loin de clore la question de la critique textuelle de l'Ancien Testament hébreu; il rouvre plutôt le champ d'investigation dans ce domaine et il trouvera dès lors sa place — indispensable — dans la bibliothèque de tous ceux qui s'occupent du texte de l'Ancien Testament.